



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi sept avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fresnay sur Sarthe légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, AUBERT Joël, BOREE Patrick, BOUQUET Stéphanie, CALLUAUD Nicole, CANTILLON Francis, CHERON Claude, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COURNE Alain, COURTOIS Géraldine, DELPIERRE Pascal, DUBOIS-SCHMITT Agnès, DUVAL Lea, EVETTE Gérard, FRILEUX Anthony, FRIMONT Jean-Pierre, GERARD Yves, GOYER-THIERRY Fabrice, LATOUCHE Jean-Louis, LEPINETTE Francis, MARTIN Michel, MARTIN Philippe, MENON Claudine, MONNIER Pascal, PALMAS Patrick, PAVARD Georges, RALLU Philippe, RAMOND Stéphane, REIGNIER Armelle, SANGLEBOEUF Maryline.

**Absents-excuses** : Mesdames et Messieurs

BRETON Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à M. GERARD Yves,  
CASTEL Claude, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,  
CHAUDEMANCHE Guy, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,  
DENIEUL Frédéric, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,  
DROUIN Jean-Louis, absent, n'est pas représenté,  
GALLOU Jacky, excusé, est suppléé par Mme HERNANDEZ Corinne,  
GESLIN Bruno, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,  
GODET Christophe, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,  
GOYER Patrick, excusé, est suppléé par M. DROUET Emmanuel,  
GRAFFIN Michel, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,  
GUIARD Sandrine, absente, n'est pas représentée,  
GUYON Marie-France, absente, n'est pas suppléée, ni représentée,  
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, a donné pouvoir à M. MARTIN Philippe,  
LATA CZ Nicolas, excusé, est suppléé par Mme BELLESSERT Christine,  
LE COCGUEN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Mme DUVAL Lea,  
LECONTE Odile, absente, n'est pas représentée,  
LEDOUX Jean, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,  
LOINARD David, absent, n'est pas représenté,  
OLIVIER Sandrine, excusée, a donné pouvoir à Mme MENON Claudine,  
RAGOT Jean-Marc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,  
RUEL Christian, excusé, n'est pas représenté,  
TESSIER Jean-Luc, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,  
TRONCHET Sébastien, absent, n'est pas suppléé, ni représenté,  
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par Mme GAUGAIN Anne-Sophie.

**Secrétaire de séance** :

M. Jean-Louis CLEMENT est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

21 mars 2025

Envoi le 21 mars 2025

Affichage le 21 mars 2025

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

Le 11 avril 2025

Nombre de membres

en exercice : 56

Présents : 32

Absents : 24

dont suppléés : 4

dont représentés : 4

Votants : 40

dont pour : 40

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET** : FIXATION DES TARIFS ECOLE DE MUSIQUE DANSE THEATRE 2025/2026  
DELIBERATION N°2025-04-07/052

Rapporteur : M. Fabrice GOYER-THIERRY

Vu l'avis du conseil d'établissement de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre,

Vu l'avis des membres du bureau communautaire,

M. le Vice-Président présente les propositions de tarifs de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs tels que présentés en annexe ;
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Philippe MARTIN



Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

**TARIFS THEATRE & DANSE (2025-2026)**  
 Engagement de l'élève sur l'année entière

DISCIPLINES	Tarifs Trimestriels 2025-2026			Tarifs Annuels 2025-2026		
	CCHSAM ENFANT	CCHSAM 2ème enfant (-25%)*	HORS CCHSAM (enfant et adulte)	CCHSAM ENFANT	CCHSAM 2ème enfant (-25%)*	HORS CCHSAM (enfant et adulte)
<b>THEATRE</b> Initiation renforcée	32,19 €	24,15 €	32,19 €	96,58 €	72,44 €	96,58 €
<b>DANSE ENFANTS</b> (groupe 4-5 ans)	55,08 €	41,31 €	55,08 €	165,24 €	123,93 €	165,24 €
<b>DANSE ENFANTS</b> (Groupes 5-6, 6-8, 8-10 et 10-12)	59,63 €	44,72 €	59,63 €	178,88 €	134,16 €	178,88 €
<b>DANSE ENFANTS</b> (Groupe 11-13 ans)	68,98 €	51,73 €	68,98 €	206,93 €	155,20 €	206,93 €
<b>DANSE ADOS</b> (Groupe Ados)	78,02 €	58,51 €	78,02 €	234,06 €	175,54 €	234,06 €
<b>DANSE ADULTES</b> (Groupe Adultes)	78,02 €		78,02 €	234,06 €		234,06 €

Tarif annuels		
2025		2024-
CCHSAM ENFANT	CCHSAM 2ème enfant (-25%)	HORS CCHSAM (enfant et adulte)
94,69 €	71,02 €	94,69 €
162,00 €	121,50 €	162,00 €
175,37 €	131,53 €	175,37 €
202,87 €	152,15 €	202,87 €
229,47 €	172,10 €	229,47 €
229,47 €		229,47 €

Augmentation de 2% du tarif annuel pour 2025/2026

\* -25% (du montant annuel d'un enfant du territoire de la CCHSAM) à partir du deuxième enfant mineur inscrit par foyer de la CCHSAM pour une même activité, même tarification.



Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

**TARIFS MUSIQUE (2025-2026)**  
 Engagement de l'élève sur l'année entière

DISCIPLINES	Tarifs Trimestriels 2025-2026				Tarifs Annuels 2025-2026			
	CCHSAM ENFANT et adultes avec pratique collective locale*	CCHSAM 2ème enfant (-25%)**	CCHSAM adulte sans pratique collective locale***	Hors CCHSAM (ENFANT ET ADULTE)	CCHSAM ENFANT et adultes avec pratique collective locale*	CCHSAM 2ème enfant (-25%)**	CCHSAM adulte sans pratique collective locale***	Hors CCHSAM (ENFANT ET ADULTE)
EVEIL MUSICAL	32,19 €	24,15 €		33,33 €	96,58 €	72,44 €		99,99 €
FORMATION MUSICALE SEULE	32,19 €	24,15 €	33,33 €	33,33 €	96,58 €	72,44 €	99,99 €	99,99 €
PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE ET VOCALE en groupe	32,19 €	24,15 €	33,33 €	33,33 €	96,58 €	72,44 €	99,99 €	99,99 €
FORMATION INSTRUMENTALE ET VOCALE individuelle	94,89 €	71,17 €	122,26 €	180,82 €	284,67 €	213,50 €	366,79 €	542,47 €
FM +FI (ou FI+PC à partir de la 6ème année)****	121,15 €	90,86 €	138,02 €	180,82 €	363,44 €	272,58 €	414,07 €	542,47 €
CHORALE ENFANT ET ADULTES	25,46 €		25,46 €	25,46 €	76,39 €		76,39 €	76,39 €
LOCATION INSTRUMENT	37,87 €		37,87 €	37,87 €	113,62 €		113,62 €	113,62 €

Tarif annuels 2024-2025			
CCHSAM ENFANT et adultes avec pratique collective locale*	CCHSAM 2ème enfant (-25%)**	CCHSAM adulte sans pratique collective locale***	Hors CCHSAM (ENFANT ET ADULTE)
94,69 €	71,02 €		98,03 €
94,69 €	71,02 €	98,03 €	98,03 €
94,69 €	71,02 €	98,03 €	98,03 €
279,09 €	209,32 €	359,60 €	531,83 €
356,31 €	267,23 €	405,95 €	531,83 €
74,89 €		74,89 €	74,89 €
111,39 €		111,39 €	111,39 €

Augmentation de 2% du tarif annuel pour 2025/2026

\*Ainsi que les musiciens participant à des Orchestres d'Harmonie et Fanfares du territoire ou aux ensembles de l'école de musique et aux chorales.

\*\* - 25% (du montant annuel d'un enfant du territoire de la CCHSAM) à partir du deuxième enfant mineur inscrit par foyer de la CCHSAM pour une même activité, même tarification.

\*\*\*Adulte de la CDC Haute Sarthe Alpes Mancelles qui ne participe pas à des Orchestres d'Harmonie et Fanfares du territoire ou aux ensembles de l'école de musique et aux chorales.

\*\*\*\*FI = Formation instrumentale, FM = Formation musicale, PC = Pratique Collective